

Participation en personne à l'Assemblée

Pour assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent demander une carte d'admission de la façon suivante :

- **pour les actionnaires nominatifs** : demander une carte d'admission à CIC Market Solutions Service Assemblées 6 Avenue de Provence 75009 Paris ou par voie électronique à l'adresse suivante : serviceproxy@cic.fr en utilisant le formulaire unique joint à l'avis de convocation, dument rempli et signé.
- **pour les actionnaires au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la Société au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission le 2ème jour ouvré précédent l'assemblée générale, soit le vendredi 26 septembre 2025, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J -2 pour être admis à l'assemblée.

Les actionnaires souhaitant participer en personne à l'Assemblée peuvent également **demander une carte d'admission par voie électronique** selon les modalités suivantes :

- **Pour l'actionnaire nominatif** : sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site de vote dédié <https://www.actionnaire.cic-marksolutions.eu>. Les actionnaires pourront se connecter avec leur identifiant actionnaire et le login qui leur aura été communiqué par courrier postal préalablement à l'Assemblée Générale ;
- **Pour l'actionnaire au porteur** : Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS l'actionnaire devra s'identifier par le portail Internet de l'établissement teneur de compte qui en assure la gestion. Après s'être connectés avec leurs codes d'accès habituels, les actionnaires devront cliquer sur l'icône de vote qui apparaîtra sur la ligne correspondant à leurs actions OSE Immunotherapeutics et suivre les indications données à l'écran. La carte d'admission sera alors envoyée aux actionnaires, selon leur choix, par courrier électronique ou par courrier postal.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir de voter par correspondance ou par procuration avec ou sans indication de mandataires.

L'Assemblée Générale de OSE Immunotherapeutics est convoquée le 30 septembre 2025.

L'ensemble des documents préparatoires est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ose-immuno.com/assemblees-generales>